



Des candidats indépendants soutenus par Force Ouvrière

POUR LA DEFENSE DE NOS STATUTS ET DE LA LIBERTE DE RECHERCHE,

CONTRE TOUTE EVALUATION HIERARCHIQUE,

POUR LE RETABLISSEMENT DU FINANCEMENT RECURRENT DE LA RECHERCHE PAR L'ETAT.

L'ENJEU DE CES ELECTIONS

ÉLIRE des collègues proches de vous et actifs dans la défense de vos droits statutaires de chercheurs CNRS.

VOTER pour les candidats soutenus par FO ESR, c'est réaffirmer que la recherche est une création collective qui nécessite des personnels titulaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et ITRF), de la confiance - sous forme de soutien financier récurrent - et du temps pour développer des thématiques originales.

POUR LA LIBERTE DE RECHERCHE ET L'EVALUATION PAR LES PAIRS

Nos missions exigent une entière liberté de recherche, qui repose sur le statut de titulaire et sur une évaluation *a posteriori* des travaux du chercheur par les pairs de sa discipline au sein d'instances d'évaluation comportant une majorité d'élus (Comité National de la Recherche scientifique pour le CNRS). FO ESR intervient, régulièrement et à tous les niveaux, contre toute tentative d'instaurer une évaluation hiérarchique des chercheurs.

Le CNRS est profondément affaibli par des lois et des décisions qui reposent sur les dogmes de la concurrence et de la compétition, au détriment de la coopération et des collaborations. La culture du secret et la recrudescence des Zones à Régime Restrictif (ZRR) doivent être dénoncées fermement par le Conseil Scientifique.

Les regroupements territoriaux (COMUE, fusions d'établissements, établissements expérimentaux) ont fragilisé les EPST et la politique nationale de recherche. Les lois LRU et LPR ouvrent les portes à de véritables plans d'ajustement structurel des postes, des thématiques de recherche, des doctorats... pour créer des superstructures "hors sol" éloignées des besoins des personnels et des missions de la recherche et de l'enseignement supérieur publics.

POUR RETABLIR LE SOUTIEN RECURRENT

Contre le financement exclusivement "sur contrats" et la précarisation qui en résulte, encore aggravés par la Loi de Programmation de la Recherche (CDI de mission, Chaires de professeurs ou DR juniors ...).

La restitution du budget de l'ANR aux EPST et aux universités est indispensable pour une remise à niveau du soutien récurrent des laboratoires et la création de postes statutaires, dans le cadre d'une politique scientifique nationale, fondée sur une évaluation collégiale par le Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS).

POUR LA RECONQUÊTE DE L'INDEPENDANCE DES INSTANCES SCIENTIFIQUES

La qualité et la créativité de la recherche reposent d'abord sur ses personnels, mais aussi sur l'indépendance des instances scientifiques qui font obstacle au démantèlement du CNRS. Les élus soutenus par FO seront vigilants en cas de projets de désassociation d'UMR bien évaluées par le CoNRS, souvent au nom de politiques de site.

Cher(e) collègue,

Je suis chargé de recherche au sein du Centre Inter-universitaire de Recherche et d'ingénierie des Matériaux (CIRIMAT, UMR 5085). Mes recherches s'inscrivent dans la thématique « étude des matériaux de structures au moyen de simulations à l'échelle atomique ».

A ce titre, je suis très attaché au statut de chercheur à temps plein tout au long de la carrière, sans lequel le CNRS n'existerait pas.

La recherche publique repose en grande partie sur la capacité du CNRS à réaliser (au sein de laboratoires mixtes ou propres) et à évaluer ses propres recherches, dans une étroite collaboration avec les universités, les grandes écoles et les instituts spécialisés relevant de différents ministères.

Le CNRS est profondément affaibli par des lois et des décisions motivées par l'esprit de concurrence et de compétition. Au niveau de son financement, il a été dépouillé par l'ANR, qui est le principal moteur de la précarité au sein des laboratoires. N'oublions jamais que nos prix Nobel ont été recrutés à l'âge de 24 ans, et ont développé leurs travaux sans l'ANR et sans avoir besoin de primes au mérite !

Deux dangers importants devront être considérés sérieusement par le Conseil Scientifique du CNRS :

- Les restrictions d'accès aux laboratoires imposées par le dispositif ZRR mettent en cause la nature fondamentalement collaborative de la recherche, dont les résultats ont vocation à être diffusés publiquement. Ce dispositif érige en règle la confidentialité et instaure des clauses inacceptables dans les règlements intérieurs des UMR et les procédures de recrutement.
- La lettre de mission de la Ministre à Philippe Gillet dont l'objectif est de « *poursuivre et renforcer ce qui a été mis en place à travers les PEPR* » et qui promeut la « *notion d'agences de programmes* ». Au nom de la « simplification », il s'agit de « *reconnaître le rôle de chef de file des universités à l'échelle d'un site* ». Ce serait la régionalisation/territorialisation de la recherche !

À l'opposé des experts nommés, les collègues que vous allez élire au sein des instances scientifiques sont responsables et garants de vos droits inscrits dans le Code de l'Education et mis en péril par la "*Charte européenne du chercheur*": liberté de recherche, liberté de publication, liberté pédagogique. C'est pour défendre ces principes que je présente ma candidature au Conseil Scientifique du CNRS.

Conseil Scientifique du CNRS – Collège B1 – Damien Connétable